## **Synthèse**

La France d'Émilie Toulongeon, en particulier la France de 1801 qui correspond à l'écriture de son roman « Lettres de la Vendée » est entré dans le régime politique du Consulat depuis deux ans seulement (coup d'état du 18 Brumaire an VIII - c'est à dire le 9 novembre 1799). Le pays évolue alors dans une atmosphère de changement : Napoléon cherche à le pacifier autant de l'intérieur que de l'extérieur, cela passe par une nouvelle constitution instaurée le 22 Frimaire de l'an VIII (12 décembre 1799) et visait deux objectifs. Dans un premier temps elle cherchait à maintenir la république menacée par les guerres civiles de Vendée, de Bretagne et du sudouest. On y conserva les symboles de la république instaurés par la révolution : le drapeau tricolore, la Marseillaise ainsi que le calendrier républicain et le rétablissement du suffrage universel. Cependant, cette nouvelle constitution renforce également le pouvoir exécutif du gouvernement et fait de Napoléon Bonaparte le premier consul ce qui lui permet de nommer les sénateurs ainsi que les membres du conseil d'état ; l'essence même du pouvoir exécutif en somme. Cette volonté de centralisation du pouvoir et en réalité une manière de répondre à des troubles bien réels. En Germinal an VIII (Mars 1800) 25.000 fusils sont récupérés par la police mais les troubles continuent dans l'ouest. Va alors s'opérer un quadrillage administratif du pays. On nomme des préfets, des conseillers généraux et des maires qui sont en réalité des agents à la solde du pouvoir exécutif. Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur explique la mission du préfet en ces termes «Dans vos actes publics, et jusque dans votre conduite privée, soyez toujours le premier magistrat su département, jamais l'homme de la révolution...». Le premier consul cherche à être l'homme d'aucun partis ; il cherche à faire oublier la révolution en conservant son idéal ; il cherche la paix intérieur pour le pays. C'est dans cette optique que l'état va investir, notamment dans l'ouest qui a subit beaucoup de dégâts matériels, mais aussi dans le reste du pays, pour la construction de routes et d'écoles dans chaque communes, ainsi que la reconstruction des bâtiments détruits. On va également chercher à rétablir la liberté de culte qui fût le terreau de la dissension en républicain et royaliste. Le faible nombre d'ecclésiastiques rattaché à l'église constitutionnelle provoque un schisme religieux qui permettait aux royalistes de recruter au sein de la population. Les prêtres réfractaires provoquaient alors un sousencadrement des communautés catholiques. Le 26 Messidor an IX (15 juillet 1801) fût ensuite signé le Concordat qui rétablissait la liberté de culte et faisait de la religion catholique non pas une « religion d'état » comme c'était alors le cas pendant l'ancien régime mais « la religion pratiquée par le premier consul ». La paix entre la Russie est la France est signée le 8 octobre 1801 (16 vendémiaire an X) et la guerre prend fin en Europe. C'est donc dans cette atmosphère de changement institutionnelle, encore en proie aux tensions que l'autrice des « Lettres de Vendée » évolue et propose son roman qui, à travers son personnage principal, montre bien l'ambivalence des opinions politiques alors en vigueur à l'époque.

## Bibliographie:

BERTAUD, Jean-paul. « La révolution est fini (1799-1802) ». In *LE CONSULAT ET L'EMPIRE*, Armand Colin., 29-45. Cursus histoire, s. d.

MARTIN, Jean-Clément. « La Vendée reconnus et surveillée 1800-1814 ». In *La Vendée de la mémoire*, PERRIN., s. d.